l'élection du 10 décembre, la situation du pays s'améliore; tout le monde en a conscience.

Le comité des affaires étrangères, convoqué extraordinairement, s'est réuni pour délibérer sur les affaires d'Italie. La discussion a été ouverte par M. Sarrans qui a conclu, après un exposé de la situation extérieure, à interpeller le gouvernement, au nom du comité, sur la direction qu'il entend imprimer à la politique, au milieu des complications nouvelles qui viennent de se produire dans divers Etats de l'Europe.

MM. Bastide, Emmanuel Arago, Gustave de Beaumont, Jules Favre et Aylies ont pris part à la discussion qui s'est engagée à ce sujet.

Le comité a décidé que le ministre des affaires étrangères serait invité à se rendre dans son sein pour lui donner des explications, et qu'il ne serait statué sur l'exposé de son rapporteur, M. Sarrans, qu'après avoir entendu le ministre. Ces explications ont été en effet fournies par M. Drouin de Lhuys et elles ont paru satisfaire le comité.

L'ordre du jour de la séance du 5 mars appelait la première lecture de la loi sur les clubs. Personne n'ayant demandé la parole, la Chambre a décidé purement et simplement qu'elle passerait à la seconde lecture. Cette seconde lecture aura lieu le 10 mars.

Enfin la chambre, à une majorité de 481 voix contre 217, a refusé de prendre en considération une demande d'enquête sur les événemens du 29 janvier dernier. L'enquête ira rejoindre la proposition d'accusation, dont personne ne parle plus.

La discussion de la loi électorale a rapidement avancé dans la séance du 7 mars. Un grand nombre d'articles ont été votés sans amendemens. On en est resté à l'article 61. La question des délais que la confection des listes électorales peut entraîner a encore donné lieu à quelque discussion. Pour couper court à toute difficulté, la Chambre a adopté un amendement qui porte qu'en aucun cas ces délais n'excéderont le terme de cinquante jours. Cé terme atteint, on procédera, quoi qu'il arrive, aux opérations électorales.

On se prépare partout pour les élections de l'Assemblée législative. Des comités de diverses opinions s'organisent à Paris et dans les département.

Les débats du procès relatif à l'attentat du 15 mai, se sont ouverts à Bourges le 7 mars. Les accusés avaient quitté Paris le 5 et étaient arrivés à Bourges, le même jour à midi.

ANGLETERRE.

Londres, *6 mars*.

Les dernières nouvelles de l'Inde ont produit en Angleterre la plus pénible sensation. Dans la chambre des communes, M. Hume a demandé au gouvernement s'il allait être immédiatement pourvu au remplacement de lord Gough, seul moyen de rétablir la confiance des troupes et de rassurer le pays sur l'issue d'une guerre désastreuse. Lord John Russell a répondu qu'aussitôt après la réception des dépêches « le gouvernement avait offert à Sa Majesté les meilleurs conseils pour faire face aux exigences des circonstances, et que la réponse de Sa Majesté serait communiquée à la chambre. »

En attendant, tous les journaux anglais fulminent contre lord Gough des philippiques méritées, selon toute apparence, par le plus inhabile ou le plus malheureux des généraux. « Si notre empire dans l'Inde, s'écrie le *Times*, est à l'abri des coups de la fortune, la vie des soldats anglais n'en est pas moins trop précieuse pour être ainsi prodiguée au hasard. Le chef des Seikhs n'a qu'à tendre un piége sans se donner même la peine de l'amorcer, et le général anglais y donne aussitôt tête baissée. Une démonstration de quelques cavaliers ou quelques boulets de canon suffisent pour attirer lord Gough sur le terrain le plus désavantageux où l'ennemi a eu tout le temps de dresser des embuscades. S'il pouvait creuser une mine assez grande dans ce but, il y a long-temps que lord Gough et son armée auraient sauté en l'air. Terrible est la responsabilité de ceux qui maintiennent dans un pareil commandement un général dont ils ont toujours confessé l'incapacité ou du moins l'insuffisance, et dont ils ont ménagé l'amour-propre au prix d'un carnage qui a rempli tant de maisons de deuil et privé l'armée anglaise d'un si grand nombre d'excellens soldats. »

Le choix de sir W. Gomm pour remplacer lord Gough, ne sourit aucunement au *Times*. « Le seul fait à notre connaissance, dit-il, c'est que sir W. Gomm, qui se trouve actuellement à l'île Maurice, a reçu l'ordre de se tenir prêt dans le cas où l'on aurait besoin de lui. Il n'est pas besoin de rappeler aux personnes à qui la géographie de l'hémisphère oriental est tant soit peu familière, que sir W. Gomm ne pourrait être rendu à son nouveau poste avant un laps de six mois, à dater du sanglant bulletin de la bataille de Ihelum. Sir C. Napier est le seul homme qui, par son sang-froid, son habileté, ses succès passés, puisse rétablir la confiance du soldat. Personne ne doute de sa capacité. Son nom seul vaut les cinq mille hommes de renfort, les deux régimens qui viennent de recevoir l'ordre de s'embarquer. Les destinées de l'Inde, le sang et les trésors de l'Angleterre ne peuvent être plus long-temps confiés à un homme dont la seule recommandation est un courage physique. »

Ainsi s'exprime le *Times*, et il consacre deux longs articles au même sujet. Tous les journaux anglais font chorus. « Encore une victoire à la lord Gough! s'écrie le *Morning-Chronicle*: encore un de ses lamentables succès! Tous les yeux sont tournés vers sir Charles Napier, le conquérant du Scinde. Il connaît le pays, il connaît l'ennemi, il connaît l'armée anglaise, et, par-dessus tout, l'armée anglaise le connaît. Ce n'est pas le temps d'examiner les circonstances qui ont pu rendre sa nomination à un commandement dans l'Inde un objet d'hésitation et de difficultés officielles. Le général Napier a pu avoir tort; la compagnie a pu avoir tort, peut-être ont-ils eu tort tous les deux; mais dans une grande crise publique, toutes ces considérations personnelles se réduisent à une proportion infinitésimale, impalpable. Pour les ministres de la reine, pour la compagnie des Indes, pour le général Napier lui-même, il ne peut plus y avoir qu'une question: Quel est l'homme le plus apte à conduire l'armée du Punjaub à la vicoire? »

Sir Charles Napier a été désigné pour remplacer lord Gough dans le commandement de l'armée des Indes.

RUSSIE.

L'empereur de Russie, dit la *Gazette d'Augsbourg*, a écrit au pape une lettre dans laquelle il exprime son dévouement à S. S., et lui offre avec empressement des secours. L'empereur se prononce en faveur de l'ordre et de la légalité. S. M. offre à S. S. des troupes et de l'argent. La nouvelle est authentique. Le pape a, dit-on, fait un emprunt de 6 millions d'écus à la Russie.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg vient d'adresser une note circulaire à toutes les grandes puissances européennes. Cette note déclare, dans un langage diplomatique, que la Russie est décidée à conserver fermement les traités ds 1815, tant que ceux-ci ne seront pas modifiés, et que le gouvernement du czar considérera comme un *casus belli* tout changement à ces traités sans son assentiment. Au milieu des complications qui s'amassent sur tous les points de l'Europe, cette déclaration a une grande importance.

On lit dans la *Correspondance générale de Berlin*, en date du 2 mars:

« Avant de faire entrer ses troupes en Transylvanie le gouvernement russe a fait présenter à différents gouvernemens, par ses agens, une circulaire dans laquelle il déclare qu'il est obligé de faire entrer des troupes en Transylvanie, quelque éloigné qu'il soit de s'immiscer dans les affaires étrangères. Il fait observer que par la tournure que la guerre a prise en Hongrie, il ne s'agit de rien moins que du projet d'une levée de boucliers ayant des ramifications jusqu'en Podolie et dans les principautés du Danube. Il ajoute qu'il ne combattra que *pro domo*, s'il fait entrer des troupes en Transylvanie. »

AUTRICHE.

On écrit de Kremsier, le 26 février:

« On annonce que le ministère promulguera, le 17 mars prochain, une constitution octroyée. Cette constitution sera plus libérale que celle du 25 avril dernier, mais moins que celle élaborée en ce moment par la commission de la Diète. »

Le ministère a enfin pris une résolution dans la question de la réoganisation de la Hongrie. Voici les points principaux: La Croatie et l'Esclavonie, la Vayvodie serbe et la Transylvanie seraient entièrement séparées de la Hongrie et incorporées à l'Autriche comme provinces indépendantes. La Hongrie proprement dite formera un tout indivisible, malgré ses nombreuses nationalités, qui sont même géographiquement séparées. Elle aura une administration et une législature indépendantes, et elle ne se rattachera à la monarchie que par l'unité du système militaire, des finances et des douanes.

On écrit d'Olmütz:

« Notre jeune empereur n'a point adopté l'ancienne et sévère étiquette espagnole qui régnait à la cour de ses prédécesseurs. A la table de S. M. sont invités les hommes honorables de tout rang et de toute classe; on y voit des lieutenans aussi bien que des généraux en chef, de simples bourgeois aussi bien que des comtes et des princes. C'est l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur, qui fait les honneurs de la table. S. A. I. parle souvent de Vienne, et exprime ses regrets de ce qu'on a été obligé de soumettre cette capitale à un régime exceptionnel et rigoureux.

« Après le dîner, l'empereur fume ordinairement un cigare, habitude que S. M. a prise dans les camps d'Italie. C'est encore une innovation immense à notre cour, car jamais un membre de la famille impériale d'Autriche n'avait fumé.

« François Joseph Ier se lève tous les matins à six heures précises; immédiatement après S. M. consacre deux heures à l'étude du droit et des sciences politiques, et ensuite elle travaille avec les ministres. L'empereur va tous les soirs au théâtre, où jouent alternativement les artistes des deux théâtres de la cour à Vienne. »

ALLEMAGNE.

FRANCFORT.

La dénonciation de l'armistice de Malmoë de la part du Danemarck a donné lieu, le 1er mars, à Francfort, à des conférences du ministère de l'empire. Ces conférences ont eu pour objet des mesures militaires sur une large échelle. Un courrier a été expédié immédiatement pour Londres. Appuyé par lord Cowley, le ministère de l'empire y soutiendra énergiquement l'opinion que la continuation de l'armistice est la condition indispensable de la continuation des négociations de paix.

On lit dans la *Gazette Universelle Allemande* du 3 mars:

« Le général Le Flô, ambassadeur extraordinaire de la République française à Saint-Pétersbourg, a traversé Varsovie le 27 février, accompagné de sa famille et de son aide-de-camp. Il se rend à Paris. »

WURTEMBERG.

La première chambre du royaume vient d'adopter la résolution suivante: 1° La première Chambre regarde la conservation de l'Autriche dans l'empire d'Allemagne comme une nécessité indispensable pour la prospérité, l'union et la force de l'Allemagne, et tout éloignement de cette puissance comme une funeste mutilation de la patrie allemande; 2° elle ne voit une sûre garantie de l'existence légale et forte de la Constitution allemande que dans un accord entre l'Assemblée Nationale et les princes allemands au sujet de cette Constitution.

SAXE.

La ville d'Altenbourg a été, le 27 février, le théâtre d'excès déplorables. Quelques ouvriers tailleurs avaient inscrit à la porte de leur demeure le mot *République*; plusieurs soldats saxons se sont placés devant cette porte l'arme nue, et un des tailleurs étant sorti, ils l'ont blessé grièvement de coups de sabre. Alors s'est engagé entre les tailleurs, armés de fers à repasser, un vif combat. Plusieurs voisins, accourus pour intervenir dans la querelle, ont été maltraités et blessés. La garnison a dû intervenir pour rétablir l'ordre. Les délégués de la ville ont résolu plus tard de présenter une adresse aux deux Chambres du royaude Saxe, d'y exposer fidèlement les événemens de la journée, et de prier les deux Chambres du royaume de Saxe de s'employer énergiquement pour que les troupes saxonnes fussent retirées d'Altenbourg.

ITALIE.

ETATS ROMAINS.

M. Rusconi, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser à tout le corps diplomatique la circulaire suivante:

« Monsieur,

« Un fait inouï vient d'avoir lieu, et j'appelle sur lui toute votre attention, parce qu'il viole les droits des peuples et compromet la dignité de l'Europe. Le territoire de la République romaine a été envahi par un corps autrichien, et Ferrare a dû se soumettre aux conditions qu'a voulu lui imposer un insolent ennemi. On ose prendre pour prétexte de cette nouvelle insulte de la part des armées impériales le droit qu'a le peuple de se constituer en République, et sous le coup des baïonnettes on force toute une population à relever des emblêmes qu'elle avait elle-même abattus comme signes odieux d'une domination qui la rendit constamment malheureuse.

« La République romaine, Monsieur, proteste de toutes ses forces contre cet abus de pouvoir et contre cette violation du droit des gens, et vous prie de présenter cette protestation à votre gouvernement. Si nos paroles n'étaient pas écoutées, la paix de l'Europe pourrait être compromise et la loyauté de tous ses gouvernemens suspectée; car tous ont intérêt, autant que la République, à maintenir inviolables les franchises des nations. Une horrible guerre pourrait aussi, par suite, creuser un abîme où viendraient infailliblement s'engloutir ceux qui, ayant en main le pouvoir de réprimer de pareils excès, n'ont pas voulu le faire. Les droits que la liberté a consacrés dans ces derniers temps par toute l'Europe sont également chers à l'Italie, et il n'est permis à aucun homme de les fouler impunément aux pieds.

« Le peuple de l'Etat romain a usé de son droit, comme tant d'autres peuples, en se donnant une forme de gouvernement, et il est prêt à s'ensevelir sous les ruines de ses villes avant de transiger avec ses devoirs et de laisser la chose publique à la merci d'un ennemi implacable. La civilisation, l'humanité, les traités internationaux doivent vous porter, Monsieur, à présenter ces raisons irréfragables à votre gouvernement, pour qu'il prévienne des désastres qui soulèveraient contre lui un cri d'horreur de la postérité. La République romaine, Monsieur, n'est pas le fait d'un mouvement d'impétuosité ou de fougue fâcheuse, elle est le résultat logique, inévitable, d'une série d'événemens que je ne veux pas analyser ici, parce que l'on doit toujours avoir merci pour les vaincus.

« Recevez, monsieur, cette protestation que je vous transmets au nom de tout un peuple qui se laissera écraser sous les ruines de ses édifices plutôt que de se soumettre aux exigences d'une horde de Croates. L'Italie, Monsieur, l'Europe ne l'ignore pas, est mûre pour la liberté; vouloir l'en priver serait une folie qui n'aboutirait qu'à la destruction des populations innocentes. En présence d'hommes de l'Europe, du monde et des droits sacro-saints des nations, à la face de Dieu et des hommes, la République romaine déclare impie et coupable cette nouvelle invasion, à laquelle elle se prépare à résister avec tous les moyens que fournit à l'homme la liberté.

« Que votre pays, par votre organe, et l'Europe tout entière apprennent le commencement de cette lutte, et que la honte et le dommage en retombent sur ceux qui l'auront laissé accomplir.

« Recevez, etc.

« *Le ministre des affaires étrangères*,

« Signé RUSCONI. »

TOSCANE.

Avant de quitter le port de San-Stefano pour se rendre à Gaëte, avec sa famille, le Grand-Duc de Toscane avait adressé les deux pièces suivantes aux Toscans et aux membres du corps diplomatique accrédités dans le Grand-Duché.

I.

Aux Toscans.

Porto-San-Stefano, le 12 février.

« Toscans, de cette extrême frontière de la Toscane je vous adresse la parole; c'est la parole du prince que vous connaissez depuis vingt-cinq ans, et qui a toujours cherché votre félicité avec zèle et effusion. Contraint d'abandonner la capitale pour défendre la liberté de mon vote dans un acte dont j'aurais été responsable devant Dieu et devant les hommes, je ne puis demeurer muet au milieu d'une telle violation des droits les plus sacrés.

« Je proteste donc contre le nouveau gouvernement provisoire établi à Florence le 8 février 1849, et je déclare ne reconnaître pour légal aucun acte émané ou à émaner de ce gouvernement: son origine est illégitime et son autorité nulle.

« Je rappelle à la milice ses sermens, aux employés l'observation de leurs devoirs, au peuple la fidélité vis-à-vis de son prince constitutionnel. J'ai la confiance que ma voix ramènera les hommes égarés, et qu'elle sera une consolation pour les bons Toscans. Leur affection est ma consolation unique au milieu de la douleur que j'éprouve pour de si grands désordres et pour tant d'énormités.

« LÉOPOLD. »

II.

Aux membres du corps diplomatique accrédités en Toscane.

« Porto San-Stefano, le 20 février.

« Depuis ma déclaration du 11 février 1849, adressée à tout le corps diplomatique accrédité en Toscane (cette déclaration n'est pas connue), j'ai eu la satisfaction de me voir entouré des hommes respectables composant ce corps. Leur présence m'a donné des consolations, tant à cause de leurs amicales paroles et des sentimens cordiaux que chacun d'eux a bien voulu m'exprimer, qu'à raison de la signification manifeste donnée par leur présence autour de moi à l'aspect des affaires en Toscane.

« En adressant aux honorables membres du corps diplomatique mes plus sincères remercîmens, je suis forcé de leur annoncer que mon séjour ultérieur dans ce port de la Toscane est désormais devenu impossible pour moi.

« Depuis quelques jours on menaçait de venir à main armée me chasser d'ici. Il est certain que la menace s'est convertie en action. Les feuilles publiques en ont donné la nouvelle, et déjà un fort détachement d'hommes armés, sous les ordres de chefs non Toscans (*capi non Toscani*), est en route pour Grosseto. Il y a plus, les salves d'artillerie tirées à Orbitello, dans les voisinages, annoncent la consommation d'un autre attentat, la proclamation de la République.

« En conséquence, je dois adopter une résolution; quelque amère qu'elle soit pour mon cœur, c'est la seule qui me reste à adopter. Je quitte mon pays bien-aimé, mais mon cœur y reste. Je prie Dieu d'éclairer l'esprit des malveillans et des égarés, et de consoler les bons qui sont en bien plus grand nombre qu'on ne le croit peut-être.

« Je prie le corps diplomatique de vouloir bien rendre public le motif irrésistible qui me force à quitter la Toscane, et les sentimens qui m'animent en ce moment suprême. Je m'en remets à la Providence du soin de faire que les temps deviennent meilleurs.

« LÉOPOLD. »

PIÉMONT.

Une nouvelle dislocation de cabinet a eu lieu à Turin. Le marquis Colli dont nous avons annoncé la récente nomination au ministère des affaires étrangères a donné sa démission et a été remplacé par le baron Deferraris.

A la Chambre des députés de Turin dans la séance du 1er mars, le député Buzioni adresse des interpellations au ministère sur les rumeurs qui ont couru dans la capitale au sujet de l'état financier du pays.

Un des ministres se lève avec vivacité: il assure qu'il n'y a dans la situation rien d'inquiétant; que le ministère se livre à ses travaux avec ardeur, et qu'il n'y a pas de raison pour que le pays soit inquiet.

Le ministre présente ensuite deux projets de loi relatifs à la mobilisation de la garde nationale.

Parmi les rumeurs qui circulaient en ville, on disait que le ministre des affaires étrangères avait fait au Sénat des déclarations de nature à faire douter des intentions du cabinet relativement à la poursuite de la guerre avec promptitude. On ajoutait qu'un corps de Napolitains était entré dans les Etats romains.

Le ministre Cadorna: Je reproduis ici la déclaration faite par le ministre de la guerre. Il a dit: La guerre est certainement un grand fléau qui ne doit être motivé que par la nécessité; mais les peuples ont une chose plus sainte que tout intérêt quelconque, l'honneur; nous le respectons et nous n'épargnerons rien pour que l'honneur de la nation demeure sain et sauf. Par ce mot honneur, il n'est pas possible d'entendre autre chose que le programme arrêté par les ministres lorsqu'ils ont pris la direction des affaires, et l'on se rappelle que dans ce programme le ministère déclarait qu'il ne verrait cet honneur que dans la complète indépendance de l'Italie. Quant au mouvement des troupes napolitaines, le gouvernement est sans avis officiel.

Le dernier paragraphe du projet d'adresse, qui est relatif à la reprise des hostilités contre l'Autriche, a été voté à l'unanimité, dans la chambre des députés de Turin, au cri de: Guerre! guerre! Ce cri a été répété avec enthousiasme dans les tribunes publiques.

Voici donc le Piémont irrésistiblement entraîné dans une lutte nouvelle contre l'Autriche, à moins que les efforts des puissances médiatrices ne réussissent à modérer cet élan belliqueux.

Le 8 mars, il était bruit, à Turin, que les représentans de la République française et de l'Angleterre avaient déclaré au ministère piémontais qu'ils demanderaient leurs passeports si Charles Albert recommençait la guerre avec l'Autriche.

Nous trouvons dans le *Risorgimento* la réponse suivante de l'ex-ministre Gioberti à son ancien collègue, M. Buffa, qui avait déclaré n'avoir pas donné son adhésion au projet d'intervention armée en Toscane:

« Quand dans la séance du 21 je déclarai à la chambre des députés que la majorité du conseil des ministres avait consenti à ce que les pouvoirs constitutionnels de la Toscane obtinssent le secours de notre armée, j'ai voulu parler des ministres résidant à Turin, et non de celui qui se trouve depuis deux mois à Gênes pour une commission spéciale, et qui pendant tout le temps indiqué n'a jamais assisté au conseil.

« Il me parut inutile de spécifier une telle exception, qui résultait clairement et de droit, d'une circonstance connue de tout le monde.

« Mais il n'est pas moins vrai que la majorité du conseil non seulement connut mon projet, mais l'accueillit avec faveur. (Je dis mon projet, car il n'est pas celui des diplomates, comme quelques-uns l'affirment, puisque c'est moi qui en eus la première pensée; et loin d'en rougir ou de m'en excuser, je m'en fais gloire.) Deux ministres, entre autres, se montrèrent hautement partisans de mon plan, et ils ne changèrent d'opinion que lorsqu'ils s'aperçurent qu'il ne serait point agréé par la chambre. Et comment, sans cela, aurait-on pu commencer les préparatifs?

« Qui est assez simple pour croire que je puisse par ma seule volonté faire mouvoir les troupes, assembler les bataillons, approvisionner l'artillerie, fournir les vivres et nommer les chefs de l'entreprise? »

LOMBARDIE.

Le maréchal Radetzky, à Milan, et le commissaire impérial Montecuccoli persistent à effectuer la saisie et la vente des biens appartenant aux familles nobles qui ont pris part à la révolution lombarde et qui se sont réfugiées à l'étranger. On a commencé l'expertise des propriétés; mais cette opération a causé une émeute dans le quartier où sont situés les hôtels du comte Borromée et du comte Litta.

Un architecte italien, M. Ratti, qui s'était chargé de l'expertise, est devenu aussitôt l'objet de l'animadversion publique. On s'est porté le 22 février dans la rue qu'il habite, et l'on a pendu devant sa porte un mannequin avec cette inscription: *Mort au traître!* Le maréchal a condamné tous les habitants de la rue à payer une amende de 100,000 fr., à moins que les auteurs du fait ne fussent dénoncés dans la semaine. Ce commencement d'émeute ne paraît pas avoir eu d'autres suites.

NAPLES ET SICILE.

Il paraît que les arrangemens relatifs aux affaires de Sicile, qui étaient sur le point de se terminer, éprouvent maintenant certaines difficultés. Le gouvernement provisoire de Palerme, avait accédé aux dernières propositions arrêtées par l'intermédiaire des puissances médiatrices. Ces propositions accordaient, en substance, à la Sicile: 1° une administration entièrement séparée de Naples; 2° un parlement souverain dans les questions d'impôt, d'organisation territoriale et d'organisation de la force publique; 3° une constitution établie sur les bases les plus larges; 4° une vice-royauté héréditaire, à la charge de choisir le nouveau vice roi dans la famille du roi de Naples. Les Siciliens accédaient à cette dernière proposition, mais ils demandaient, pour éviter toutes discussions à l'avenir, que dans le cas où des difficultés s'éléveraient sur l'exécution de ces conventions, il en fût déféré à l'arbitrage souverain des deux puissances médiatrices, lesquelles, en cas de désaccord, seraient départagées par une tierce puissance choisie par le Palerment de Palerme. Cette disposition avait pour but de tracer une ligne de démarcation infrachissable entre la Sicile et ses anciens maîtres. Il paraît qu'elle est l'objet d'une difficulté de la part de la cour de Naples.

La chambre des députés de Naples a adopté à la majorité de 75 voix contre 23, l'adresse à présenter au roi contre le ministère. On s'attendait d'un moment à l'autre à la dissolution du parlement.

L'amiral Parker et l'amiral Baudin étaient partis de Naples le 4 mars pour Palerme avec l'*ultimatum* du roi Ferdinand, qui n'aurait pas été accepté. On s'attendait donc à la reprise des hostilités.